

L'amiante dans le monde

Depuis le premier janvier 2005, l'amiante est interdit dans toute l'Union européenne. Cette nouvelle peut susciter la joie et l'amertume. La joie d'une interdiction qui est intervenue à la suite d'une lutte longue et difficile des organisations syndicales et des associations de victimes. L'amertume, parce que les retards accumulés avant l'interdiction totale de l'amiante provoqueront la mort de centaines de milliers de personnes.

Mais la page n'est pas tournée pour autant. Les quantités massives d'amiante utilisées en Europe tout au long du XX^e siècle continueront à tuer des dizaines de milliers de personnes chaque année au cours des deux prochaines décennies. Rien qu'en Europe de l'Ouest, les experts de l'Union européenne ont calculé que les cancers causés par l'amiante seront à l'origine d'environ 500.000 décès au cours des trente premières années de notre siècle¹. L'héritage de l'amiante et, en particulier, l'élimination des déchets et le désamiantage de bâtiments impliquent des risques importants pour les travailleurs et les populations. Leur coût considérable devrait suffire à montrer l'inconsistance des arguments des industriels contre la substitution des agents cancérigènes dans les processus de production.

Par ailleurs, les leçons politiques à tirer des débats sur l'amiante restent actuelles. L'élaboration d'une nouvelle réglementation des produits chimiques dans l'Union européenne (REACH) se heurte aux mêmes obstacles qui ont provoqué des retards dans l'interdiction de l'amiante. L'argument des coûts et le chantage à l'emploi continuent à être opposés à une protection efficace de la santé des travailleurs et de la population.

L'amiante n'appartient certainement pas au passé dans le reste du monde. Les syndicats d'Europe ont une responsabilité particulière dans la bataille pour une interdiction mondiale de l'amiante. Le plus souvent, ce sont des entreprises européennes qui ont développé la production et l'utilisation de l'amiante.

¹ Premier exposé écrit des Communautés européennes au Groupe spécial de l'OMC, Genève, 21 mai 1999.

Les mines d'amiante du Brésil, d'Afrique du Sud, du Zimbabwe, du Québec et de nombreux autres pays ont été créées avec des capitaux européens. Les profits sont remontés vers l'Europe laissant sur place les morts et un désastre environnemental. Les groupes Turner and Newall et Etex-Eternit symbolisent l'omniprésence du capital européen dans la production et les industries utilisatrices d'amiante. Aujourd'hui encore, de nombreuses entreprises multinationales européennes utilisent un double standard : elles travaillent sans amiante en Europe et continuent à utiliser de l'amiante dans le reste du monde. D'autre part, la gestion des déchets tend également à exporter les risques mortels vers les pays en voie de développement. Le transfert de navires bourrés d'amiante et d'autres substances toxiques vers l'Asie est une pratique fréquente. Ces navires sont ensuite démantelés dans des conditions désastreuses. La solidarité et les actions du mouvement syndical européen constituent donc un facteur important dans les prochaines batailles pour une interdiction mondiale de l'amiante. ■

Dossier réalisé par **Laurent Vogel**, chargé de recherches, ETUI-REHS
lvogel@etui-rehs.org

2004年11月19日・20日・21日
早稲田大学国際会議場
(東京都豊島区西早稲田1-20-14)
同時開催イベント
■ 作業員「静かなる戦場」アスベスト-被害者からのメッセージ
■ 公開版「Together for the Future-ビジョンメッセージ」

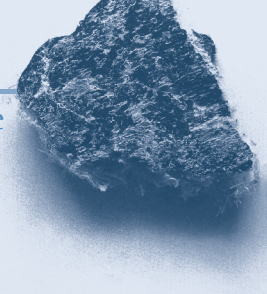
2004年世界アスベスト東京会議
GAC
2004年世界アスベスト東京会議組織委員会
〒165-8501 東京都豊島区西早稲田1-20-14
Phone: 03-3566-1000 Fax: 03-3566-1001
E-mail: gac@park3.wakwak.com

Une conférence internationale, organisée à Tokyo en octobre 2004, a permis une rencontre des milieux scientifiques, des organisations syndicales et des associations de victimes de la plupart des pays asiatiques. Les différents documents de cette conférence sont accessibles sur le site : <http://park3.wakwak.com/~gac2004/en>

Conférence européenne sur l'amiante Bruxelles, Parlement européen, 22 et 23 septembre 2005

La conférence est organisée par le groupe parlementaire de la Gauche unitaire européenne (GUE) et le Secrétariat international pour l'interdiction de l'amiante (IBAS). Ses objectifs sont, entre autres, de faire prendre conscience aux politiques, et plus particulièrement aux parlementaires européens des nouveaux Etats membres, des nombreux problèmes soulevés par l'amiante. Il s'agira également d'explorer différents moyens de faire pression sur les multinationales européennes pour qu'elles adoptent une politique cohérente en matière de gestion de l'amiante. Enfin, il y sera également question des stratégies et initiatives à prendre pour le futur.

Contact : Laurie Kazan-Allen, IBAS,
laurie@lkaz.demon.co.uk
www.ibas.btinternet.co.uk



Transfert massif des risques vers l'Asie

Pour suivre l'actualité européenne et internationale sur les questions liées à l'amiante, consultez notre dossier sur internet : www.etui-rehs.org/hesa
> Dossiers > Amiante

Pendant les trois premiers quarts du XX^e siècle, l'amiante a été surtout produit et consommé dans les pays industrialisés. La production s'est organisée autour de deux pôles principaux : le Canada et l'ancienne Union soviétique. Si l'on considère l'ensemble de l'amiante produit tout au long du XX^e siècle, ces deux pôles ont représenté plus des deux tiers de la production mondiale¹. D'autres pays industrialisés ont également contribué, de façon secondaire, à la production d'amiante. On peut notamment citer les Etats-Unis et l'Italie (chacun représente environ 2 % de la production mondiale du XX^e siècle) et, dans une moindre mesure, la Grèce et l'Australie (ensemble, environ 1 % de la production mondiale du XX^e siècle). La production d'amiante dans des pays dominés a été relativement faible si on la compare au rôle traditionnel de ces pays dans la production de matières premières. En Afrique, l'amiante a principalement été extrait en Afrique du Sud et au Zimbabwe (ensemble, environ 10 % de la production mondiale du XX^e siècle). A ces producteurs "moyens", on peut ajouter deux pays où la production n'a connu son essor que tardivement au cours du dernier tiers du siècle passé : la Chine et le Brésil (ensemble, environ 7 % de la production mondiale du XX^e siècle).

La consommation d'amiante a également été fortement concentrée dans les pays industrialisés. Ce n'est qu'au cours du dernier quart du XX^e siècle que le mouvement presque ininterrompu de croissance de la demande d'amiante s'est inversé dans cette partie du monde. Le tournant n'était pas motivé par des considérations économiques ou techniques. Il reflétait principalement les luttes sociales menées contre l'utilisation de l'amiante dont les conséquences désastreuses pour la santé étaient connues depuis bien plus longtemps [1]. Paradoxalement, dans les pays industrialisés, l'ampleur du désastre ne commence à être mesurée qu'après la réduction drastique ou l'arrêt total de la consommation. En effet, les cancers provoqués par l'amiante ont des périodes

de latence assez longues. Généralement, la courbe de la mortalité des cancers causés par l'amiante suit la courbe de la consommation d'amiante avec un décalage de l'ordre de 30 à 40 ans [2]. En Europe, le pic de la mortalité ne sera donc atteint qu'aux alentours de 2020, avec des différences entre pays suivant l'évolution de leur consommation d'amiante (voir tableau 2, p. 10).

La réduction drastique de l'utilisation de l'amiante dans les pays industrialisés a provoqué une réorientation globale de l'industrie sur la base d'un "double standard" [3]. Dans les pays industrialisés, des procédés de substitution ont permis de se passer d'amiante pour la totalité de ses utilisations. Même l'exception prévue dans la législation de l'Union européenne en faveur de filtres d'amiante dans la production de chlore ne répond pas réellement à un impératif technique. Il s'agissait d'une exigence politique du gouvernement allemand pour donner son appui à l'interdiction de l'amiante dans l'Union européenne. Par contre, dans les pays "en voie de développement", l'amiante continue à être présenté comme une ressource naturelle irremplaçable et dont l'utilisation pourrait se faire dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Il arrive souvent qu'un même groupe industriel, comme par exemple le groupe Eternit, diversifie sa production en fonction des pays et se range sous la bannière du lobby pro-amiante dans certaines parties du monde tout en développant des alternatives moins dangereuses dans les pays les plus développés.

Si l'on essaie de tracer à grands traits un panorama général de la production et de la consommation d'amiante dans le monde, on peut dégager les tendances suivantes.

En Europe, le marché est pratiquement inexistant à la seule exception – notable – de la **Russie** qui reste le premier producteur d'amiante dans le monde. La

¹ Lorsque aucune autre source n'est mentionnée, les statistiques économiques de cet article, y compris celles des tableaux, proviennent des différents rapports de Robert Virta de l'US Geological Survey et, tout particulièrement, de *Worldwide Asbestos Supply and Consumption Trends from 1900 to 2000*, US Geological Survey, Open-File Report 03-83.

Tableau 1 Production mondiale d'amiante au cours du XX^e siècle (en tonnes)

Production d'amiante	1900	1940	1960	1970	2000	cumulée au cours du XX ^e siècle
Ancienne Union soviétique	ND	102.000	598.743	1.065.943	983.200	67.100.000
Canada	26.436	313.514	1.014.647	1.507.420	320.000	60.500.000
Afrique du Sud	158	24.850	159.540	287.416	18.782	9.920.000
Zimbabwe	ND	50.809	121.529	79.832	145.000	8.690.000
Chine	ND	20.015	81.647	172.365	370.000	7.700.000
Brésil	--	500	3.538	16.329	170.000	4.540.000
Italie	ND	8.271	59.914	118.536	--	3.860.000
Etats-Unis	956	18.198	41.026	113.683	5.260	3.280.000
Production mondiale	31.587	573.728	2.213.533	3.493.800	2.070.000	174.000.000

ND : données non disponibles / -- : zéro

Tableau 2 Consommation apparente d'amiante en Europe (en tonnes)*

	1920	1950	1975	1990	2000
Consommation totale en Europe	40.905	506.396	2.697.091	2.582.294	537.302
Ancienne Union soviétique	1.629	136.458	1.286.697	2.151.800	507.125
Royaume-Uni	21.199	107.606	137.487	15.731	244
Allemagne	6.828	93.842	378.143	15.084	189
France	445	38.921	136.587	63.571	- 30
Europe (ancienne Union soviétique non comprise)	39.276	369.738	1.410.394	430.494	30.277

* La consommation apparente est calculée sur la base de la production nationale d'amiante à laquelle sont ajoutées les importations et soustraites les exportations. Une consommation apparente négative signifie que pour l'année considérée des stocks existants ont été exportés (ou réexportés) de sorte que les exportations ont été supérieures à la somme de la production nationale et des importations.

production d'amiante et sa commercialisation ont commencé dans l'Oural dès le début du XIX^e siècle. A la veille de la première guerre mondiale, la Russie était le deuxième producteur d'amiante dans le monde, tout en se situant loin derrière le Canada. Pratiquement interrompue par la guerre mondiale et la guerre civile, la production d'amiante a repris son essor à partir de la fin des années 1920. La modernisation du réseau ferroviaire a permis le développement très rapide de la mine d'Uralasbest. Dès la fin des années 1930, l'industrie soviétique diversifiait largement la gamme de produits contenant de l'amiante. En 1975, pour la première fois, la production soviétique a dépassé celle du Canada et elle ne devait plus perdre sa suprématie jusqu'à nos jours.

Au début des années 1990, la production d'amiante a cependant connu un recul spectaculaire. Elle avait atteint son apogée en 1989 avec 2.600.000 tonnes (environ 60 % de la production mondiale). Elle chutait à 743.000 tonnes en 1996 pour ensuite se redresser autour de 1.260.000 tonnes en 2003 (900.000 tonnes dans la Fédération russe et 360.000 tonnes au Kazakhstan). Le recul était en rapport avec la désorganisation générale des activités industrielles et du secteur de la construction. Les questions de santé au travail ou de défense de l'environnement n'y jouèrent aucun rôle. C'était le résultat des thérapies de choc liées à la restauration du capitalisme. La principale mine d'amiante du pays (Uralasbest) fut privatisée, partiellement vendue à des investisseurs allemands pour passer finalement sous le contrôle de nouveaux capitalistes russes. Elle fut même mise en faillite en 1997 avant de reprendre ses activités.

Le débat sur l'amiante a été pratiquement inexistant tant sous le régime soviétique qu'après. Après l'interdiction de l'amiante dans l'Union européenne, le gouvernement Poutine a formé un groupe d'experts appelé à se prononcer sur une interdiction éventuelle de l'amiante. Ce groupe était constitué principalement de spécialistes de la médecine du travail. Son rapport final est un plaidoyer fervent pour l'utilisation de l'amiante [4]. Dans la presse russe,

la question de l'amiante est généralement abordée comme une affaire de patriotisme. La lutte mondiale des syndicats et des associations de victimes pour l'interdiction de l'amiante est parfois décrite comme le résultat d'une guerre commerciale menée avec "les immenses moyens financiers des Konzerns transnationaux" [5]. Pour ses partisans, l'amiante russe serait relativement peu dangereux pour la santé. A vrai dire, comme on entend les mêmes arguments au Canada, au Zimbabwe et au Brésil, il faut croire que les victimes de l'amiante étaient vraiment malchanceuses de ne pas avoir été exposées uniquement à ces variétés nationales pures du chrysotile.

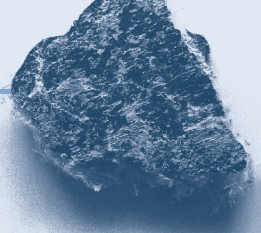
Les institutions officielles de la fédération de Russie continuent à nier l'importance des dégâts sanitaires de l'amiante. Cette vision idyllique est contredite par les données disponibles dans des pays de l'Europe de l'Est qui importaient presque exclusivement de l'amiante soviétique. La ville de Szczytno, située au sud-est de la Pologne, a hébergé à partir de 1959 une importante usine d'amiante-ciment. Les taux de mésothéliome de la plèvre dans la population de cette ville sont parmi les plus élevés du monde. Ils sont 125 fois plus élevés que les taux moyens dans la population polonaise. La prévalence du cancer du poumon et du cancer de l'estomac est également très élevée [6]. Assez récemment, un article paru dans la presse russe s'est inquiété de l'habitude des entreprises utilisatrices d'amiante d'offrir généreusement les résidus de la production à des particuliers pour des travaux de remblayage qui augmentent fortement la pollution environnementale par l'amiante [7].

Les doubles langages du Canada

Sur le continent américain, la situation peut être résumée dans les termes suivants.

Le Canada a été le premier producteur mondial d'amiante jusqu'en 1975. Il bénéficiait de sa proximité avec le premier marché de consommation constitué par les Etats-Unis. Les mines d'amiante, créées initialement avec des capitaux anglais, étaient principalement situées dans des régions rurales du Québec. Une telle situation présentait l'avantage de pouvoir imposer de bas salaires et des conditions de travail nettement plus défavorables que dans les autres secteurs miniers en Amérique du Nord. Le déclin de la production d'amiante canadien apparaît inexorable dès lors que le marché des Etats-Unis a presque entièrement disparu et que, dans les autres pays du continent américain, la demande d'amiante connaît une contraction continue.

Aucun facteur économique n'explique la poursuite de la production d'amiante au Canada. Sur les autres marchés encore disponibles, le Canada se trouve dans une situation compétitive défavorable. Les coûts des transports se cumulent avec des coûts salariaux sensiblement plus élevés que dans



les pays concurrents. Le fait que la presque totalité de la production est exportée sous forme de fibres brutes s'inscrit du reste en contradiction avec la politique générale canadienne dans le secteur de la production minière. Celle-ci entend privilégier la création d'une valeur ajoutée par la transformation des matières premières avant leur exportation [8]. Le Canada est le principal acheteur de produits manufacturés contenant de l'amiante en provenance des Etats-Unis². Le coût de l'importation de ces produits est nettement supérieur à la valeur totale de la production d'amiante au Canada (estimée à presque 119 millions de dollars canadiens en 2001 et à environ 98 millions en 2002) [9].

Le Canada continue donc à être le promoteur d'une croisade mondiale pro-amiante mais il se garde bien de pratiquer ce qu'il prêche pour les autres. La consommation d'amiante est très réduite dans ce pays. Plus de 95 % de la production est exportée. C'est la question nationale québécoise qui constitue le facteur central d'explication de la politique canadienne sur l'amiante et de ses multiples contradictions.

Deux éléments jouent un rôle décisif à cet égard. Les mineurs de l'amiante ont été à l'avant-garde des luttes ouvrières au lendemain de la deuxième guerre mondiale et, dans ces luttes, ils ont à la fois exprimé des revendications sociales et des revendications nationales. L'idéologie nationaliste a opéré une sorte de transfert des luttes des mineurs vers le produit de leur travail. Remettre en cause la production de l'amiante reviendrait à trahir la cause nationale. Ce transfert est paradoxal dans la mesure où, dans leurs luttes, les mineurs de l'amiante ont aussi exprimé leur révolte contre les désastreuses conséquences sanitaires de la production.

Par ailleurs, la question de l'amiante met en évidence un problème réel du développement économique du Québec. La région de l'amiante fait partie de ces zones rurales qui ont connu un développement industriel ou minier axé sur une seule production. La disparition de la production de l'amiante pourrait y déboucher sur une crise grave. Si ce problème est réel, sa solution dépend essentiellement de la capacité d'imposer des politiques de reconversion à travers des mobilisations sociales. Il est assez naïf de croire qu'une alliance avec le patronat québécois et une sorte de chantage à l'égard des autorités fédérales permettront de maintenir éternellement une production qui trouve de moins en moins de débouchés et qui constitue un danger pour la santé publique. Dans la région de l'amiante, les travailleurs savent qu'ils défendent la survie d'une production qui a causé le décès de nombre de membres de leur famille et qui aura des conséquences dramatiques dans les pays utilisateurs. Pour les malades de l'amiante, aux souffrances de la maladie s'ajoute l'obligation de ne pas en dénoncer les responsables. C'est en silence que les victimes du mésothéliome sont priées de mourir pour ne pas troubler "le partenariat social" des défenseurs de l'amiante.

Si le Canada observe un double standard dans la pratique en exportant la presque totalité de son amiante vers des pays d'Asie et d'Amérique latine, un autre double standard caractérise la protection des travailleurs à l'intérieur du pays. Dans les provinces anglophones, le combat des organisations syndicales a permis une élimination presque totale de l'amiante dans toute nouvelle production.

Au Québec, la ligne officielle du gouvernement provincial et des organisations syndicales nationales du Québec³ reste axée sur un accroissement de l'utilisation de l'amiante [10]. Le parti nationaliste, le Bloc Québécois, tente d'imposer un usage accru de l'amiante dans tout le Canada. Il a récemment présenté une motion au Parlement fédéral allant dans ce sens [11]. Dans la pratique, des nuances et des doutes se multiplient et, en privé, bien des Québécois reconnaissent qu'ils ne désirent pas accroître les risques liés à l'amiante.

Le résultat de ce clivage entre le Québec et les provinces anglophones est que les travailleurs canadiens connaissent des niveaux de protection très différents. Les normes du travail de l'ensemble des provinces anglophones imposent une valeur-limite d'exposition de 0,1 fibre/cm³ (comme dans l'Union européenne) tandis que les normes du travail de la province du Québec et de la législation fédérale⁴ imposent une valeur-limite de 1 fibre/cm³. Cela signifie que, dans les provinces anglophones, un docker peut être soumis à des expositions à l'amiante dix fois plus élevées que ses collègues du bâtiment. Au Québec, c'est l'ensemble des travailleurs qui sont exclus de la norme la plus protectrice. Cela contribue certainement à la mortalité plus importante des travailleurs québécois pour les maladies causées par l'amiante, surtout dans les secteurs de la construction et dans les industries manufacturières où l'on utilise de l'amiante [12, 13].

La pollution environnementale en raison de la gestion désastreuse des déchets dans la région minière et des expositions dans des bâtiments contenant de l'amiante constitue aussi un facteur d'inquiétude croissant au Québec [14]. Les taux de mortalité élevés dus au mésothéliome parmi les Québécois s'expliquent en partie par cette pollution environnementale et en partie par des expositions lors du travail domestique (nettoyage des vêtements de travail du mari, notamment).

Etats-Unis : une quasi-interdiction en 1989 annulée par la justice

Au cours du XX^e siècle, les Etats-Unis ont été le principal utilisateur d'amiante dans de nombreux secteurs industriels et dans la construction (leur consommation a représenté environ 18 % de la production mondiale d'amiante cumulée tout au long du siècle). Pendant la première moitié du siècle, les Etats-Unis ont consommé en moyenne 62 %

² Pour un montant de 169 millions de dollars des Etats-Unis en 2004. Il s'agit surtout de freins contenant de l'amiante et/ou des fibres de remplacement. Les statistiques ne permettent pas de vérifier si ces produits ont été manufacturés aux Etats-Unis ou s'ils sont réexportés.

³ On distingue au Québec trois types d'organisations syndicales. Les syndicats nationaux se regroupent dans des fédérations et des confédérations dans la province du Québec. Les syndicats canadiens organisent des travailleurs à la fois au Québec et dans les provinces anglophones. Les syndicats "internationaux" organisent les travailleurs tant dans l'ensemble du Canada qu'aux Etats-Unis. En règle générale, les syndicats nationaux s'opposent à l'interdiction de l'amiante tandis que les syndicats canadiens et "internationaux" y sont favorables.

⁴ Chacune des dix provinces canadiennes élabore ses propres normes du travail. Elles s'appliquent à une grande majorité de travailleurs. Les normes fédérales du travail s'appliquent à la fonction publique fédérale ainsi qu'à certains secteurs comme les télécommunications, le transport interprovincial et international (camionnage, chemins de fer, débardage), les aéroports, les compagnies aériennes, les banques, l'exploitation des mines d'uranium, etc.

de la production mondiale d'amiante. Pendant la deuxième moitié du siècle, l'on peut distinguer deux périodes d'une égale longueur. Jusqu'en 1975 environ, les Etats-Unis restent un des plus grands consommateurs d'amiante. Après cette date, l'on assiste à une réduction rapide de la demande.

L'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) s'est orientée vers une interdiction de l'amiante dès 1979. Les pressions des milieux d'affaires et du gouvernement canadien ont poussé l'administration Reagan à intervenir pour empêcher l'EPA de mettre en pratique son plan. En 1984, le dossier est transféré à l'Agence fédérale pour la santé et la sécurité au travail (OSHA) et à la Commission pour la sécurité des produits de consommation (CPSC). Face à l'inertie de ces deux organisations, l'EPA reprend l'initiative. Après avoir entrepris une évaluation détaillée des menaces pour la santé que représentent toutes les formes d'amiante, l'EPA adopte en juillet 1989 une réglementation qui interdit la plupart des produits contenant de l'amiante [15]. Cette réglementation est annulée par une Cour d'appel fédérale en 1991 [16].

Depuis lors, les organisations syndicales et de défense de l'environnement poursuivent la lutte pour l'interdiction de l'amiante. L'alignement du gouvernement fédéral sur les positions patronales rend peu vraisemblable une telle interdiction dans les prochaines années. Mais le coût énorme des dommages et intérêts obtenus par des victimes de l'amiante a dissuadé la plupart des secteurs économiques de continuer à travailler avec de l'amiante. Il suffit de citer l'exemple de la société Halliburton, dont le nom est familier au public en raison de son rôle en Irak et parce qu'elle a été dirigée par l'actuel vice-président des Etats-Unis, Dick Cheney. Cette société doit faire face à 300.000 plaintes de victimes de l'amiante représentant des dommages et intérêts d'un montant supérieur à 4 milliards de dollars.

Globalement, l'utilisation de l'amiante est devenue assez marginale. Elle avait atteint son pic en 1973 avec plus de 800.000 tonnes. Elle se situait autour de 40.000 tonnes en 1990, un peu moins de 15.000 tonnes en 2000 et 3.000 tonnes en 2004.

Amérique latine : situation bloquée au Brésil

On a pu observer une délocalisation des risques vers le **Mexique** au fur et à mesure que l'usage de l'amiante était réduit aux Etats-Unis. A partir des années 70, le Mexique a, en quelque sorte, assuré la transition des Etats-Unis vers une production (presque) sans amiante en manufacturant des produits contenant de l'amiante destinés à son voisin du Nord [17]. Ce phénomène contribue à expliquer le doublement de la consommation d'amiante au Mexique entre 1970 (40.000 tonnes) et 1980 (79.000 tonnes).

La caractéristique de la production manufacturière mexicaine utilisant de l'amiante est son extrême fragmentation qui rend particulièrement difficile tout contrôle. C'est ainsi qu'en 2001, le Mexique comptait 1.881 entreprises important de l'amiante. Beaucoup d'entre elles étaient des filiales ou des sous-traitants d'entreprises des Etats-Unis. Mais, à partir des années 1990, les exportations mexicaines des produits contenant de l'amiante ont connu une diversification. En 1992, elles étaient presque exclusivement destinées au marché des Etats-Unis (96 %). En 2000, 58 % des exportations de produits contenant de l'amiante se faisaient encore vers les Etats-Unis tandis que 40 % de ces exportations se dirigeaient vers les pays d'Amérique centrale et Cuba. Il est vraisemblable que le transfert s'est poursuivi depuis. Les Etats-Unis, après avoir presque entièrement éliminé l'amiante dans leur propre production manufacturière, réduisent progressivement l'utilisation de produits contenant de l'amiante tant dans le bâtiment (premier utilisateur traditionnel) que dans l'automobile (où l'amiante était utilisé comme matériel de friction dans la fabrication de freins).

En Amérique latine, le mouvement pour l'interdiction de l'amiante a enregistré des succès importants au cours de ces dernières années. L'Argentine, le Chili, l'Uruguay et le Honduras ont interdit l'amiante. En règle générale, la consommation tend à se réduire dans les autres pays même en l'absence d'une interdiction formelle de l'amiante. Mais ce mouvement est lent et pas nécessairement irréversible⁵. Ainsi, d'après certaines sources, il y aurait une augmentation de la consommation d'amiante dans quelques pays au cours des dernières années (le Mexique, le Salvador et Cuba sont parfois cités) compensée par des diminutions dans la plupart des autres pays.

Le **Brésil** constitue un cas à part (voir l'article page 17). Une interdiction de l'amiante, réclamée depuis plus de dix ans par les organisations syndicales, semblait très probable en 2003 à la suite de l'élection du Président Luiz Inacio da Silva, dit Lula. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral a cédé aux pressions du lobby de l'amiante. En **Colombie**, la subordination du gouvernement aux entreprises multinationales et les graves atteintes à la liberté syndicale rendent difficile la dénonciation des effets de l'amiante. Une interdiction est peu probable dans le contexte actuel. Les données récentes relatives à la production et à la consommation de l'amiante en Colombie sont peu systématiques⁶. Le ministère colombien des mines n'a jamais répondu à ma demande de recevoir une information statistique précise. Au **Pérou**, des pressions en faveur de l'interdiction sont exercées par le mouvement syndical. Elles ont trouvé un certain écho dans les milieux parlementaires.

Afrique : l'exemple encourageant de l'Afrique du Sud

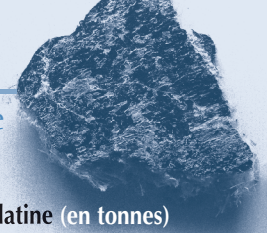
L'interdiction de l'amiante en **Afrique du Sud** représente un succès important. Qu'un pays producteur,

**Tableau 3 Consommation
apparente de l'amiante
aux Etats-Unis (en tonnes)**

1900	20.400
1920	153.000
1940	238.000
1950	660.000
1960	643.452
1973	803.000
1980	358.708
1985	162.000
1990	41.000
2000	14.600
2003	6.000

⁵ Les variations sur des périodes brèves ne sont pas nécessairement significatives. Elles reflètent aussi les variations du cycle économique et, notamment, de l'activité dans le secteur de la construction.

⁶ Virta (Asbestos in *Minerals Yearbook*, 2004) estime à 60.000 tonnes la production annuelle d'amiante en Colombie en 2003 et 2004. Des sources colombiennes n'ont pas été en mesure de confirmer cette information.



confronté à une situation économique difficile, ait décidé d'interdire l'amiante constitue une nouveauté encourageante. Dans la conscience des travailleurs d'Afrique du Sud, la lutte contre l'amiante est inséparable du combat contre l'apartheid et contre le passé colonial⁷. Les mines d'amiante ont été créées généralement avec des capitaux anglais. Les multinationales européennes appliquaient systématiquement un double standard [18]. Elles refusaient d'adopter les mesures de prévention en vigueur en Europe dans leurs établissements en Afrique du Sud. Dans la mine d'amiante de Penge, les niveaux d'exposition mesurés en 1983 étaient de 130 à 134 fibres/cm³, soit 260 fois la valeur-limite prévue à cette époque dans les entreprises britanniques [19].

La production d'amiante dans les mines de Turner et Newall en Afrique australe garantissait une surexploitation de la main-d'œuvre grâce à l'imbrication entre des rapports de production capitalistes et des traits spécifiques de l'oppression coloniale [20]. La main-d'œuvre n'était pas recrutée sur base de contrats individuels. L'unité de production était généralement constituée par un travailleur masculin et plusieurs membres de sa famille (quelques femmes et quelques enfants). Le travail était organisé par cette unité familiale avec une très grande autonomie. Le rendement était garanti par un salaire à la production. De cette manière, les enfants et les femmes ne touchaient généralement pas un salaire individuel et la législation sur le travail dans les mines ne s'appliquait pas à un tel type de contrat. Jusqu'aux années 1970, dans certaines mines, une partie de la rémunération était payée sous forme de "bons d'achat" permettant d'effectuer des dépenses dans des magasins contrôlés par l'entreprise.

La plupart des tâches étaient effectuées à la main. A l'époque de l'apartheid, les médecins du travail des entreprises productrices ou utilisatrices d'amiante faisaient passer les intérêts économiques de leurs employeurs avant toute préoccupation de santé. Lorsqu'il s'agissait de travailleurs noirs, les maladies causées par l'amiante étaient rarement reconnues comme des maladies professionnelles. Souvent, dès qu'ils commençaient à souffrir d'insuffisance pulmonaire, les travailleurs étaient licenciés. Lorsque des cas d'asbestose étaient reconnus, les indemnités accordées aux travailleurs noirs étaient nettement inférieures à celles dont bénéficiaient les travailleurs blancs. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud doit affronter le terrible fardeau des dégâts environnementaux provoqués par les mines d'amiante ainsi que les conséquences sanitaires de la triple exposition : professionnelle, domestique et environnementale.

En **Egypte**, de récentes luttes ouvrières ont poussé le gouvernement à interdire l'amiante. Cependant, un

Tableau 4 Consommation apparente d'amiante dans différents pays d'Amérique latine (en tonnes)

	Brésil	Colombie	Cuba	Venezuela	Mexique	Pérou	Argentine	Salvador	Chili
1970	37.710	16.763	ND	10.161	40.460	1.828	21.141	963	8.800
1975	103.778	15.000	ND	15.548	60.395	3.500	16.678	3.866	2.000
1980	195.202	27.057	ND	9.111	79.014	4.870	21.410	3.324	ND
1985	144.789	26.620	1.658	4.669	54.868	3.242	7.108	1.769	ND
1990	163.238	21.437	1.500	1.418	39.316	1.060	6.863	904	7.749
1995	182.129	22.925	3.000	5.012	19.154	4.947	6.088	398	11.666
2000	181.689	12.189	3.000*	2.727	26.880	1.188*	2.333	1.678	1.460

ND : données non disponibles / * données de 1999 (pas de données disponibles pour 2000)

des collectifs qui a été à l'avant-garde de cette lutte, les ouvriers de Ura-Misir (une ancienne filiale de la société espagnole Uralita), subit des représailles de la part des autorités (voir encadré p. 14).

Le **Zimbabwe** poursuit la production d'amiante dans un contexte d'affairisme chaotique [21]. Les principales mines d'amiante, situées à Shabanie et Mashaba, étaient sous le contrôle d'un homme d'affaires proche du président Mugabe, Matumwa Mawere. Il s'agit d'un ancien fonctionnaire de la Banque mondiale qui avait racheté les mines et des entreprises d'amiante-ciment à l'entreprise anglaise Turner and Newall pour un prix dérisoire en 1996. Lorsque l'homme d'affaires a essuyé des pertes dans la production, celles-ci ont été généreusement épongées par l'Etat. En mai 2004, Mawere a été arrêté dans une banlieue luxueuse de Johannesburg en Afrique du Sud. D'après les journaux, cette arrestation est liée à des affaires de corruption. Il lui est également reproché d'avoir falsifié les données concernant l'exportation d'amiante de manière à ne pas déclarer les devises étrangères dont son groupe disposait [22]. La disgrâce de Matumwa Mawere dans les milieux dirigeants du régime de Mugabe a donné lieu à un partage des dépouilles au profit des étoiles montantes du Parti-Etat [23].

Dans ces démêlés, les problèmes de santé au travail sont restés à l'écart. Et pourtant, dès les années 1980, l'on disposait de données alarmantes en ce qui concerne les cancers causés par l'amiante chrysotile chez les mineurs du Zimbabwe [24]. Toutes les tentatives des organisations syndicales sud-africaines pour obtenir un débat sur ces questions ont été repoussées par le régime. L'amiante est même utilisé par le gouvernement dans ses attaques contre la principale confédération syndicale du pays qui a eu le tort de se montrer de plus en plus indépendante du régime. En juin 2005, la presse a accusé le secrétaire général de la ZCTU (Zimbabwe Congress of Trade Unions), M. Wellington Chibebwe, de s'être vendu à l'impérialisme en réclamant l'interdiction de l'amiante. Ce dernier a aussitôt démenti et réaffirmé son adhésion à une ligne pro-amiante⁸.

Dans le reste de l'Afrique, l'amiante continue à être autorisé mais, pour des raisons économiques,

⁷ Dès 1986, le Building Allied Mining and Construction Workers Union (BAMCWU) s'est engagé dans une campagne pour l'interdiction de l'amiante tant en Afrique du Sud que dans les pays voisins d'où provenaient de nombreux mineurs de l'amiante.

⁸ Voir *The Herald* (Harare), 9 et 10 juin 2005.

Victimes de l'amiante en Egypte : appel à la solidarité internationale

Malades de l'amiante et sans ressources à la suite de leur licenciement, 64 travailleurs égyptiens occupent depuis novembre 2004 l'usine de canalisations en fibrociment Ura-Misir.

Le gouvernement égyptien a interdit en novembre 2004 la production et l'importation futures de toutes les sortes d'amiante en Egypte. Cette interdiction est l'aboutissement de trois ans de lutte des ouvriers de l'entreprise Ura-Misir, pour la reconnaissance de leurs maladies professionnelles, et l'application des règles sanitaires et de sécurité dans l'usine.

Le propriétaire de Ura-Misir, Ahmed Loukma, refusant d'appliquer les recommandations des différents ministères, a vu son usine fermée, à plusieurs reprises, depuis 2002. Suite à la dernière fermeture, en septembre 2004, il a cessé de payer les salaires de 52 ouvriers, tous malades de l'amiante. La prohibition future de l'amiante ayant été annoncée en novembre 2004, Ahmed Loukma a licencié ces 52 ouvriers, puis 12 autres, entre fin décembre et début janvier 2005. Actuellement, l'usine est toujours fermée et les ouvriers licenciés l'occupent pour obtenir leurs salaires, leurs compensations pour maladies et des indemnités de licenciement ou leur réemploi, dans des conditions sanitaires légales. Ils ont également entrepris des actions en justice afin d'obtenir réparation.

Leur combat a suscité une mobilisation internationale des ONG et des organisations syndicales, dont la CES. Pour plus d'informations et pour participer aux actions de soutien, consultez notre site internet : www.etui-rehs.org/hesa > Actualités.

s'agit de 1.730.000 tonnes sur une consommation mondiale de 2.080.000 tonnes en 2003. Le tournant a été brutal. En 1990, l'Asie (Russie non comprise) n'arrivait pas à un quart de la consommation mondiale d'amiante. Cinq ans plus tard, elle représentait déjà plus de la moitié de celle-ci.

La situation en Asie est cependant très contrastée. Le **Proche** et le **Moyen-Orient** ne constituent pas des marchés très importants pour l'amiante. Indépendamment des mesures formelles d'interdiction, la consommation d'amiante y connaît la même tendance au déclin que dans les pays industrialisés. Une interdiction de la plupart des usages de l'amiante a été décidée au **Japon** en octobre 2003. En **Corée du Sud**¹⁰, à **Taiwan** et à **Singapour**, on assiste à une réduction significative de la consommation d'amiante. La plupart des entreprises travaillant avec de l'amiante à Taiwan ont déplacé leurs activités vers la Chine continentale, le Vietnam et la Thaïlande au cours des années 1990. Au Vietnam, l'on observerait une tendance récente à la réduction de la consommation d'amiante. Il est trop tôt pour savoir s'il s'agit d'une tendance durable ou d'un reflet du cycle économique¹¹. C'est en **Chine**, en **Thaïlande** et dans le **sous-continent indien** que la consommation d'amiante tend à augmenter le plus fortement.

ce continent ne constitue pas un marché privilégié. Les estimations concernant la consommation d'amiante en Afrique varient considérablement en fonction des sources. Dans plusieurs pays, comme le Nigeria et le Maroc, des données statistiques fiables ne sont pas disponibles. Néanmoins, il est hors de doute que sur le marché global de l'amiante, l'Afrique n'est qu'un utilisateur assez marginal. L'estimation la plus élevée provient de l'Institut du chrysotile selon lequel en 2003, 80.000 tonnes d'amiante auraient été utilisées en Afrique (soit 4 % du marché mondial). L'estimation la plus basse est de moins de 2 % de la consommation mondiale avec 20.476 tonnes en 2000⁹. Suivant la même source, cela représenterait moins d'un cinquième de la consommation africaine en 1985 lorsque l'utilisation de l'amiante avait atteint son apogée sur ce continent (avec 112.435 tonnes). Il est vraisemblable que l'interdiction de l'amiante en Afrique du Sud renforcera la tendance à une réduction de la consommation en Afrique.

En **Océanie**, l'amiante a été interdit en Australie, et la Nouvelle-Zélande a annoncé son intention de suivre la même voie.

Le tournant vers l'Asie

L'Asie constitue aujourd'hui le marché privilégié par les industriels de l'amiante. Leur lobby y déploie des efforts considérables pour éviter des mesures d'interdiction. Réunies, la Fédération de Russie et l'Asie représentent plus de 85 % de la consommation d'amiante. D'après l'Institut du chrysotile, il

La Chine est devenue par ailleurs un important producteur du minerai. Les conditions d'extraction de l'amiante en Chine sont particulièrement dramatiques. Il y a un grand nombre de petites mines dans les zones rurales. Pendant longtemps, le premier tri et le tissage des fibres étaient effectués par des paysans comme activité complémentaire à domicile. Les conditions de production de l'amiante chinoise suscitent bien des interrogations. Selon des témoignages convergents, la plus grande mine d'amiante de Chine est exploitée par de la main-d'œuvre carcérale. Le célèbre dissident chinois Harry Wu est ainsi parvenu, en 1995, à photographier la mine de Xinkang qui se trouve dans un camp de prisonniers de la province du Séchouan, au sud-ouest du pays. D'après lui, la plupart des prisonniers travaillaient environ quinze heures par jour sans équipement de protection [25]. Cette information est confirmée par l'inclusion en 1992 de cette mine d'amiante dans la liste des entreprises pratiquant le travail forcé qui a été établie par l'administration des douanes des Etats-Unis. D'après la Fondation Laogai, la production de cette mine s'élève à 30.000 tonnes par an. L'amiante produit par la main-d'œuvre carcérale est commercialisé sous la marque commerciale Kangyin.

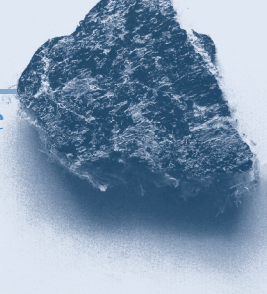
Les conditions de travail dans les entreprises chinoises sont caractérisées par de graves carences dans le domaine de la santé au travail¹². L'absence de liberté syndicale rend difficile la lutte des travailleurs pour défendre leur santé. La Confédération syndicale officielle est une courroie de transmission du

⁹ Ces chiffres concernent la consommation du minerai d'amiante. Ils n'incluent pas les produits manufacturés contenant de l'amiante. D'autre part, des données précises manquent pour certains pays d'Afrique.

¹⁰ En Corée du Sud, la consommation d'amiante a atteint son pic en 1992 avec 2 kg par habitant. Elle s'élevait à 0,5 kg en 2001 (rapport de M. Domyung Paek, Université de Séoul, au Global Asbestos Congress, Tokyo, 2004).

¹¹ En Indonésie, on a observé une légère diminution des importations d'amiante entre 2001 et 2002, une forte diminution en 2003 et, sur la base des informations recueillies pendant les premiers mois de l'année, une augmentation probable en 2004 (rapport de Zulmiar Yanri, directrice pour l'inspection de la santé au travail, au Global Asbestos Congress, Tokyo, 2004).

¹² Sur les conditions de travail en Chine, voir : www.chinalaborwatch.org.



Parti communiste chinois et nombre de nouveaux capitalistes sont issus des milieux dirigeants du parti, de leur proche entourage familial et de leurs réseaux d'alliance. Les entreprises multinationales étrangères ont généralement noué des alliances avec cette même couche dirigeante à travers des sociétés mixtes ou des réseaux de sous-traitance. Certains analystes n'hésitent pas à parler d'une "aversion institutionnalisée pour la participation des travailleurs dans les questions de sécurité" [26].

La législation en vigueur, souvent insuffisante, est systématiquement violée. L'inspection du travail est peu efficace en raison de ses faibles effectifs, d'une capacité technique réduite et de la diffusion du phénomène de la corruption. Une étude portant sur six catégories de risques professionnels a été menée en 1990-1991 dans 1.438 entreprises situées dans quinze provinces différentes [27]. Cette étude constate que les règles sont appliquées dans 41 % des entreprises. Des écarts importants sont constatés suivant le type de risque : pour le benzène et le chrome, la plupart des lieux de travail visités respectaient les règles en vigueur. Pour l'amiante, sur les douze lieux de travail visités, aucun ne respectait la législation ! Dans ces entreprises, 24,5 % des travailleurs examinés ont été considérés comme souffrant d'une asbestose déclarée ou suspecte (le taux moyen pour l'ensemble des maladies examinées était de 15,4 %).

Les études épidémiologiques concernant les cancers du poumon d'origine professionnelle restent rares en Chine en dépit de la quantité élevée de travailleurs exposés à de tels risques [28]. Cependant, toutes les études disponibles convergent pour indiquer que l'amiante devient une cause de mortalité importante pour les travailleurs exposés. Une étude de cohorte parmi 5.893 travailleurs de huit entreprises travaillant avec de l'amiante a permis d'observer 183 cancers sur un total de 496 décès. Cela représente un risque relatif de 5,3. Une autre étude qui portait sur des travailleurs exposés uniquement au chrysotile observe des risques relatifs de 6,6 pour les cancers du poumon et de 4,3 pour l'ensemble des cancers. Une autre enquête menée dans le secteur du textile parmi les femmes ayant tissé de l'amiante indique des taux de mortalité par cancer du poumon 3,88 fois plus élevés que pour le groupe de contrôle [29].

Cette forte prévalence des maladies causées par l'amiante montre que les données officielles chinoises concernant les maladies professionnelles n'ont qu'un rapport très lointain avec la réalité. Au cours des quarante dernières années, à peine 4.300 travailleurs ont obtenu que l'on reconnaisse une maladie professionnelle causée par l'amiante [30]. Les études chinoises ont également le mérite de démontrer une fois de plus l'absence de fondement des déclarations sur le caractère relativement peu dangereux de l'amiante-chrysotile. On peut observer

chez les chercheurs chinois qui ont étudié l'amiante une indépendance, un attachement aux principes éthiques et une rigueur méthodologique plus solides que parmi les chercheurs d'autres pays qui ont collaboré avec l'industrie de l'amiante.

Tableau 5 Consommation apparente d'amiante en Asie (en tonnes)

	1920	1950	1975	1990	2000
Chine	--	102	150.00	185.748	410.190
Inde	1.847	11.160	61.826	118.964	124.516
Japon	4.965	12.245	255.551	292.701	98.595
Thaïlande	ND	ND	42.521	116.652	120.563
Corée	ND	610	61.303	76.083	28.972
Consommation totale en Asie	6.812	25.383	702.351	976.459	861.381

ND : données non disponibles / -- : zéro

La situation n'est certainement pas plus favorable en Inde, au Pakistan et en Thaïlande. Modeste producteur d'amiante, l'**Inde** est par contre un grand utilisateur. La production est dispersée entre de nombreuses petites mines situées dans des zones rurales. Les déchets de la production sont rejetés dans la nature et contribuent à une forte pollution environnementale. Globalement, on peut observer une corrélation entre l'utilisation croissante de l'amiante et l'aggravation de problèmes de santé respiratoire dans la population indienne [31]. La **Thaïlande** est aujourd'hui le pays où la consommation d'amiante est la plus élevée par habitant. L'importation d'amiante est passée de 90.700 tonnes en 1987 à 181.348 tonnes en 2002. Les données concernant l'exposition des travailleurs sont dramatiques : dans plus de 36 % des cas analysés par une enquête, la valeur-limite de la législation thaïlandaise de 5 fibres/cm³ était dépassée [32]. Dans plus de 96 % de ces cas, la valeur-limite de 0,1 fibre/cm³ était dépassée.

Au **Pakistan**, une chercheuse de l'Université de Peshawar, Noor Jehan, a entrepris un travail systématique pour relever les cas de mésothéliome dans la province frontalière du Nord-Ouest [33]. Son enquête a permis d'observer 601 cas survenus entre 1995 et 2003. Une des caractéristiques de la situation est la très forte prévalence du mésothéliome parmi les ménagères (autour de 200 cas) et les fermiers (autour de 100 cas). Ce phénomène est lié à l'organisation artisanale du travail dans la fabrication de l'amiante-ciment. Les sacs d'amiante, généralement en provenance du Canada, sont ouverts, sans la moindre précaution, dans des lieux publics ou dans les fermes. Les fibres sont parfois utilisées dans les mêmes moulins qui servent à la préparation de la farine. Elles sont mélangées au ciment et à l'eau par l'ensemble de la famille. Aucune information n'est fournie sur le danger des fibres et sur les précautions à prendre. J'ai pu voir des photos qui montrent que le travail s'effectue dans une sorte de brouillard, formé par les fibres d'amiante qui se libèrent dans l'atmosphère.

Une campagne syndicale mondiale contre l'amiante

Les organisations syndicales internationales ont donné le 8 juin 2005, à Genève, le coup d'envoi d'une campagne mondiale visant à bannir l'usage de l'amiante. La campagne a été annoncée dans le cadre de la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT), à laquelle participaient quelque 4.000 représentants des travailleurs, employeurs et gouvernements.

Le secrétaire général de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), Guy Ryder, a indiqué que la campagne serait organisée pays par pays afin d'aboutir à une interdiction de l'amiante qui continue à tuer plus de 100.000 personnes par an à travers le monde.

Les organisations syndicales internationales ont remis une lettre à chaque gouvernement présent à la conférence de l'OIT, l'invitant à s'impliquer dans l'interdiction au niveau national de l'amiante et à apporter son soutien à un bannissement mondial de la commercialisation et de l'utilisation de ce produit.

"L'amiante est une menace pour chacun d'entre nous, pas seulement pour les travailleurs. Depuis les enfants dans les écoles jusqu'aux jeunes et personnes âgées vivant dans des bâtiments privés ou publics dans lesquels l'amiante est présente ou certaines communautés entières où elle agit comme un polluant permanent", a déclaré Guy Ryder.

Toutes les données disponibles concernant les pays asiatiques émergents pour le marché de l'amiante concordent. Les niveaux d'exposition des travailleurs y sont très largement supérieurs aux normes insuffisantes requises par les législations locales. En Inde, une étude menée dans les entreprises du secteur informel qui travaillent avec de l'amiante observe des niveaux d'exposition de 18,2 fibres/cm³ (soit plus de 180 fois la valeur-limite admise dans l'Union européenne) [34]. La gestion des déchets y est pratiquement inexistante. L'amiante non utilisé est dispersé dans des villages ou des villes densément peuplés.

Une enquête, menée dans quatorze villages de l'Etat de Jharkhand où se trouve une mine d'amiante abandonnée, indique une forte prévalence de problèmes respiratoires [35]. On a pu observer que, lors de la saison des moussons, les fibres contenues dans les déchets sont souvent déplacées vers d'autres villages situés en aval de la zone minière. Lors de la saison sèche, le vent répand les fibres dans l'atmosphère.

Dans certains pays, **Bangladesh** et **Inde** principalement, une autre source de pollution par l'amiante est constituée par la démolition de navires en provenance d'Europe ou d'Amérique du Nord. Depuis peu, on observe également que la fédération de **Russie** exporte vers l'Inde des déchets de l'industrie de l'amiante [36]. Cela semble témoigner d'une confiance toute relative en ses propres déclarations sur les bienfaits de l'usage contrôlé de l'amiante.

Le sous-continent indien, la Chine et l'Asie du Sud-Est représentent plus de 40 % de la population mondiale. Les conséquences pour la santé de la forte augmentation de la consommation d'amiante se feront sentir à relativement long terme. Il y a là un risque de désastre majeur pour la santé publique. Il est permis de penser que l'ampleur de la catastrophe sera amplifiée en Asie par l'extrême préca-

rité des conditions de travail, par la proximité des lieux de travail et de vie qui expose massivement la population et, notamment, des enfants dès leur jeune âge et par l'absence de surveillance sanitaire de l'immense majorité des travailleurs exposés. Une lutte contre la montre est donc engagée. Dans les pays concernés, de nombreuses organisations syndicales et des associations de victimes unissent leurs efforts pour empêcher la catastrophe. Mais cette lutte n'est guère facile. A juste titre, les travailleurs d'Asie attendent du mouvement syndical des autres parties du monde qu'il intervienne contre les entreprises multinationales et contre les Etats qui, directement ou indirectement, sont impliqués dans la production, le commerce et l'utilisation de cette fibre mortelle. ■

Références

1. Carnevale, F., Chellini, E., Amianto; evoluzione delle conoscenze relative al suo impiego, agli effetti sulla salute e alle misure di prevenzione nei luoghi di lavoro, con particolare riferimento alla situazione italiana, *Rassegna di Medicina dei Lavoratori*, n° 29/30, 1993, p. 172-198.
2. Woitowitz, H.J., *Asbestos-related diseases-the current situation*, rapport présenté à l'European Asbestos Conference, Dresde, 2003.
3. Castleman, B., Global Corporate Policies and International "Double Standards" in Occupational and Environmental Health, *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 5, p. 61-64, 1999.
4. *Mnenie rossijskoi gruppy ekspertov po probleme total'nogo zapreta asbesta*, Moscou, 2002.
5. *Chi interesy oni zashishaiut ?* sur le site www.chrysotile.ru.
6. Rapport présenté par Neonila Szeszenia-Dabrowska au Global Asbestos Congress, Tokyo, 2004.
7. Volodina, N., Vse veschestva yadovity i ni odno ne bezvredno, *Argumenty i fakty*, n° 36, 2 septembre 2004.
8. Gouvernement du Canada, *De la ressource minérale au produit manufacturé : vers une stratégie canadienne de la valeur ajoutée dans l'industrie des minéraux et des métaux*, juin 1998.
9. Ressources Naturelles Canada, *Annuaire des minéraux du Canada - 2003*, Ottawa, 2003.
10. Gouvernement du Québec, *Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile*, 19 juin 2002.
11. Duplessis, D., Pro-Chrysotile en direct avec Ottawa, *Courrier Frontenac*, 3 juin 2005.
12. Provencher, S., De Guire, L., *Etude des nouveaux cas de maladies professionnelles pulmonaires reliées à l'exposition à l'amiante au Québec de 1988 à 1997*, Montréal, 2001.
13. Institut national de santé publique du Québec, *Épidémiologie des maladies reliées à l'exposition à l'amiante au Québec*, Montréal, 2003.
14. Institut national de santé publique du Québec, *Fibres d'amiante dans l'air intérieur et extérieur*, Montréal, 2003.
15. Final Rule: Asbestos: Manufacture, Importation, and Distributions in Commerce Prohibitions, 54 Fed. Reg. 29, 450, 1989.
16. Corrosion Proof Fittings, v. The Environmental Protection Agency and William K. Reilly, Administrator, 947 F.2d 1201, 5th Cir. 1991.
17. Aguilar-Madrid, G. et al., Globalization and the Transfer of Hazardous Industry: Asbestos in Mexico, 1979-2000, *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 9, n° 3, 2003.



18. Tweedale, G., *Magic Mineral to Killer Dust*. Turner and Newall and the Asbestos Hazard, Oxford University Press, 2000, p. 223-225.
19. Thébaud-Mony, A., *L'envers des sociétés industrielles. Approche comparative franco-brésilienne*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 126.
20. McCulloch, J., *Asbestos Blues. Labour, Capital and the State in South Africa*, James Currey-Indiana University Press, 2002.
21. Compagnon, D., Mugabe and Partners (PVT) LTD ou l'investissement politique du champ économique, *Politique Africaine*, mars 2001, p. 101-119.
22. Mawere arrested... businessman challenges extradition, *The Daily Mirror*, 27 mai 2004.
23. Mawere blames Mugabe for downfall, *Financial Gazette*, 17 mars 2005.
24. Cullen, M.R., Baloyi, R.S., Chrysotile asbestos and health in Zimbabwe: I. Analysis of miners and millers compensated for asbestos-related diseases since independence (1980), *American Journal of Industrial Medicine*, vol. 19, 1991, p. 161-169.
25. Rapport de Sanjiv Pandita au Global Asbestos Congress, Tokyo, 2004.
26. Pringle, T., Frost, S.D., "The Absence of Rigor and the Failure of Implementation". Occupational Health and Safety in China, *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 9, n° 3, 2003, p. 309-316.
27. Su Zhi, Wang Sheng, Levine S., National Occupational Health Service Policies and Programs for Workers in Small-Scale Industries in China, *AIHA Journal*, vol. 61, nov.-déc. 2000, p. 842-849.
28. Xiao-Rong Wang, Christian, D.C., Occupational Lung Cancer in China, *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 9, n° 4, 2003, p. 320-325.
29. Xing Zhang et al., *Survey on the Mortality of Malignant Tumors in Asbestos Manual Spinning Female Workers*, rapport présenté au Global Asbestos Congress, Tokyo, 2004.
30. Takahashi, K., Karjalainen, A., A Cross-country Comparative Study of the Asbestos Situation in Ten Asian Countries, *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 9, n° 3, 2003, p. 244-248.
31. Joshi, T.K., Gupta, R.K., Asbestos-related morbidity in India, *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 9, n° 3, 2003, p. 249-253.
32. Somkait Siriruttanapruk, *Global Health Impact of Asbestos: An experience from Thailand*, Global Asbestos Congress, Tokyo, 2004.
33. Noor Jehan, *Global Health Impact of Asbestos risks: occupational and para-occupational health status in Pakistan*, Global Asbestos Congress, Tokyo, 2004.
34. Joshi, T.K., Ansari, M.A., Utpal, Bhuvu, *Asbestos Debate in India and South Asia*, Global Asbestos Congress, Tokyo, 2004.
35. Dutta, M., Sreedhar, R., Basu, A., The blighted hills of Roro, Jharkhand, India: a tale of corporate greed and abandonment, *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 9, n° 3, 2003, p. 254-259.
36. Subramanian, V., Madhavan, N., Asbestos Problem in India, *Lung Cancer*, 49 Supp. 1, juillet 2005, p. 9-12.

Interdiction de l'amiante : tergiversations du gouvernement brésilien

Le Brésil est le quatrième producteur mondial d'amiante dans le monde et le plus important producteur et consommateur d'amiante en Amérique latine. La production d'amiante a commencé dans les années '30 du XX^e siècle mais elle a pris son essor sous la dictature militaire. Elle se situait autour d'un millier de tonnes en 1965 et a atteint 169.000 tonnes en 1980 pour se stabiliser autour de 200.000 tonnes dans les années '90.

L'annonce par le gouvernement Lula, en mars 2004, d'une interdiction imminente de l'amiante au Brésil a débouché sur un effet paradoxal. Un an après cette annonce, l'entreprise SAMA qui exploite la mine d'amiante de Minaçu dans l'Etat de Goiás publiait un communiqué victorieux. Sa production connaissait un record historique. Avec 255.104 tonnes de production cumulée au cours des douze derniers mois, elle atteignait, en mars 2005, son niveau le plus élevé depuis que des statistiques sont établies. Alors que tous les analystes économiques concluaient à la fin prochaine de la production d'amiante au Brésil, les niveaux actuels de production dépassent largement ce qu'ils étaient sous la dictature militaire et sous les gouvernements précédant la coalition diri-

gée par Lula. Comment expliquer ce retournement spectaculaire de la situation ?

Un puissant mouvement social pour l'interdiction de l'amiante

L'interdiction de l'amiante est une revendication d'une vaste gamme d'organisations brésiliennes qui vont des syndicats aux mouvements des victimes de l'amiante en passant par les organisations de défense de l'environnement ou de la santé publique. La production d'amiante et celle des produits manufacturés à base d'amiante est organisée suivant un modèle dual : un très petit nombre d'entreprises domine la filière. Dans la pratique, aujourd'hui, Eternit occupe cette position dominante, tandis que de nombreuses petites et très petites entreprises se chargent des activités les moins rentables ou les plus dangereuses. Historiquement, le capital européen a été dominant dans ce secteur : les sociétés Eternit et Saint-Gobain contrôlaient une grande partie de la filière de l'extraction du minerai à la première transformation, principalement sous la forme d'amiante-ciment. A l'époque de la dictature militaire, lorsque la production a connu un essor important, il était très

difficile de dénoncer publiquement les conséquences de l'amiante sur la santé des travailleurs¹. Pratiquement, la seule exception est représentée par Paulo Nogueira Neto, un des précurseurs de la défense de l'environnement au Brésil et le premier secrétaire d'Etat à l'Environnement entre 1974 et 1986. Dès 1975, il attire l'attention sur les dangers de l'amiante mais ses avertissements sont suivis par une campagne de désinformation des organisations patronales. Jusqu'en 1983, la littérature médicale sur les maladies causées par l'amiante est presque inexistante : moins de vingt cas sont mentionnés alors que l'utilisation de l'amiante remonte au début des années '30. En 1983, un médecin du travail signale 14 cas d'asbestose dans une seule entreprise. Au cours des années suivantes, le nombre de cas signalés connaît une croissance impressionnante.

L'amiante va progressivement devenir un thème de débats et de luttes sociales. En 1987, un groupe inter-institutionnel sur l'amiante se crée dans l'Etat de São Paulo. Les organisations syndicales y joueront un rôle important et, avec la collaboration d'inspecteurs du travail, elles parviennent à démontrer les mauvaises conditions de travail et les nombreuses atteintes à la santé dans les entreprises utilisatrices d'amiante². Dès 1993, des parlementaires du Parti des travailleurs (PT) de l'Etat de Rio de Janeiro proposent une interdiction de l'amiante. La Centrale unitaire des travailleurs (CUT), principale confédération syndicale du Brésil, se prononce pour l'interdiction de l'amiante dès 1994. La même année, dans l'industrie automobile, les luttes syndicales parviennent à imposer un accord tripartite sur la substitution de l'amiante par des fibres moins dangereuses mais cet accord se heurte à l'opposition du gouvernement qui refuse de l'entériner en 1996. En décembre 1999, la CUT décide d'organiser une campagne nationale autour du slogan "L'amiante tue. C'est seulement une question de temps". Les autres confédérations syndicales brésiliennes se sont également prononcées pour l'interdiction de l'amiante.

En 1995, l'ABREA, l'association brésilienne des personnes exposées à l'amiante, est créée à Osasco, une municipalité de la ceinture industrielle de São Paulo. De nombreux ouvriers et ex-ouvriers des entreprises Eternit adhèrent à l'association qui se développe rapidement dans d'autres parties du Brésil. L'opposition à l'amiante est également relayée au plan politique. Dès la fin des années '90, pour surmonter l'inertie du gouvernement présidé par Fernando Henrique Cardoso, des interdictions de l'amiante sont décidées par des municipalités ou des Etats de la Fédération. En général, le Parti des travailleurs est à l'initiative de ces mesures d'interdiction. En ce qui concerne les Etats de la Fédération, l'exemple est venu de l'Etat de Mato Grosso do Sul qui interdit l'amiante en janvier 2001. En mai et juin 2001, trois des Etats les plus peuplés du pays, São Paulo, Rio de Janeiro et Rio Grande do Sul, interdisent l'amiante à leur tour. L'Etat de Per-

nambuco adopte une loi similaire en mai 2004. Le dernier en date est l'Etat de Mato Grosso en avril 2005, à l'initiative d'une députée du PT³. Près de vingt municipalités décident également d'interdire l'amiante dans la construction de bâtiments. C'est le cas, en février 2001, de la ville de São Paulo, la métropole la plus peuplée du pays.

Les industries concernées ne tardent pas à réagir. La plupart des lois des Etats fédérés et des municipalités font l'objet de recours devant le tribunal suprême fédéral. Celui-ci les annule pour des motifs liés à la répartition des compétences législatives entre l'Etat fédéral et les autres pouvoirs publics de la Fédération. Le tribunal fédéral suprême ne se prononce pas sur la légitimité de l'interdiction de l'amiante en tant que telle mais sur le fait qu'une telle décision relève des compétences des autorités fédérales.

Au début de l'année 2002, la situation semble bloquée. Les interdictions de l'amiante dans les Etats de la Fédération risquent de rester sans effet et le gouvernement fédéral, présidé par Fernando Henrique Cardoso, se garde bien d'adopter une initiative. Au sein du gouvernement, certains ministères sont favorables à une interdiction de l'amiante (ministères de la Santé et de l'Environnement) tandis que le parti dominant la coalition gouvernementale (le PSDB) est largement acquis aux positions du lobby de l'amiante. Le Président Cardoso ne se prononce pas officiellement mais son inertie joue en faveur du statu quo. La décision brésilienne de se joindre au Canada dans la procédure intentée à l'OMC en 1998 contre l'interdiction de l'amiante en France ne laisse guère de doute sur l'orientation réelle du gouvernement⁴.

L'élection de Lula : rupture ou continuité ?

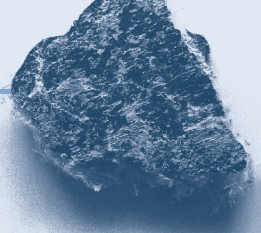
Pour beaucoup, l'élection à la présidence de la République de Luiz Inácio da Silva (Lula), en octobre 2002, devait entraîner une interdiction rapide de l'amiante. Le nouveau gouvernement, formé en janvier 2003, comprend une majorité de ministres du Parti des travailleurs, y compris dans les quatre ministères décisifs pour cette question : les ministères du Travail, de l'Environnement, de la Santé et des Mines. Un certain nombre de dirigeants de la centrale syndicale principale, la CUT, entrent dans le gouvernement. Pas mal de temps est perdu pendant l'année 2003 mais rien ne permet de supposer un changement de position. Lors de la conférence internationale sur l'amiante organisée à Dresde en septembre 2003, le représentant du gouvernement brésilien déclare : "Nous sommes en train de construire le parcours qui conduira à une interdiction de l'amiante." Il avait approuvé la déclaration finale de la conférence qui préconisait une interdiction mondiale de l'amiante. Apparemment, à force de "construire le parcours", l'objectif a fini par

¹ Des articles récents du quotidien *O Globo* illustrent la collaboration systématique entre les entreprises multinationales, tant européennes que des Etats-Unis, et les dictatures militaires au Brésil et en Argentine pour réprimer les syndicalistes et les opposants politiques (José Casado, *Empresas ajudaram militares na repressão a sindicalistas*, *O Globo*, 15 mai 2005 ; et *As empresas e a ditadura argentina*, *O Globo*, 16 mai 2005).

² Giannasi, F., *A atuação Interinstitucional no controle da Exposição ao Asbesto: A Experiência de São Paulo*, *Revista Brasileira de Saúde Ocupacional*, vol. 16, n° 63, São Paulo, 1988, p. 73-75 ; et Giannasi, F., *As Condições de Utilização do Asbesto nas Indústrias de Fibrocimento do Estado de São Paulo*, *op.cit.*, p. 41-50.

³ *Assembléia proíbe amianto em MT*, *Diário de Cuiabá*, 15 avril 2005.

⁴ Voir : *L'amiante à l'OMC : une victoire immédiate – des menaces à terme*, *Newsletter du BTS*, n° 17, juin 2001, p. 22-31.



s'estomper. Au lieu de préparer de manière responsable une transition juste en trouvant des solutions en termes d'emploi pour les travailleurs de la mine d'amiante, le gouvernement a multiplié les signaux contradictoires.

En mars 2004, le gouvernement annonce une interdiction de l'amiante. A cette occasion, Ruth Vilela, du ministère du Travail, indique clairement qu'il s'agit d'une décision du gouvernement⁵. En juin 2004, une commission interministérielle est créée. Elle réunit des représentants de l'ensemble des sept ministères intéressés ainsi que la maison civile de la Présidence. La commission aurait dû se prononcer sur une interdiction de l'amiante avant la fin de l'année 2004.

Brusquement, le 16 juillet 2004, le ministère des Mines et de l'Energie décide de créer une autre commission pour promouvoir le prétendu "usage contrôlé" de l'amiante. Différentes organisations, dont l'Association nationale de médecine du travail, dénoncent cette initiative comme une manœuvre destinée à freiner l'interdiction de l'amiante. La titulaire du ministère est Dilma Vana Rousseff, dirigeante du PT. Le 16 août 2004, au contraire, le Conseil national de l'environnement classe l'amiante dans la liste des déchets dangereux⁶. En septembre 2004, un nouveau signal très négatif est lancé : le gouvernement brésilien ne soutient pas l'inclusion du chrysotile parmi les substances dangereuses faisant l'objet d'une information et d'un consentement préalables à l'exportation dans le cadre de la convention de Rotterdam⁷. Finalement, les travaux de la commission interministérielle débouchent, en avril 2005, sur un rapport de plus de mille pages qui ne peut que constater les désaccords entre les deux tendances au sein du gouvernement. Jusqu'au bout, le ministre du Travail Ricardo Berzoini (du PT) a essayé d'obtenir une prise de position. Cette tentative est brisée par l'alliance entre la ministre des Mines, également du PT !, et le ministre du Développement, de l'Industrie et du Commerce extérieur, Luiz Fernando Furlan qui représente le patronat et a lui-même dirigé la plus importante entreprise de production de viande. Dans une telle situation, il appartenait au président de la République de trancher. La "maison civile" qui constitue l'équipe de personnes de confiance du président chargée de coordonner l'action des différents ministères s'est bien gardée de prendre position jusqu'à présent. Une telle situation ne peut que favoriser le *statu quo*. Elle a été saluée comme une victoire par l'industrie de l'amiante. A juste titre...

Des arguments sonnants et trébuchants

La pression des multinationales de l'amiante, principalement le groupe Eternit⁸, et du lobby industriel explique largement les tergiversations du gouvernement brésilien. Avec l'aide de l'Institut du chryso-

tile (organisme canadien financé par l'industrie de l'amiante et le gouvernement du Canada), le lobby de l'amiante a monté une vaste campagne d'intoxication visant à minimiser, voire à nier totalement, les dangers de l'amiante. Par ailleurs, comme c'est généralement le cas chaque fois qu'il s'agit de protéger la santé des travailleurs, les milieux patronaux se sont lancés dans une campagne agitant le spectre des pertes d'emploi. Des panneaux avec des affiches géantes et de nombreuses insertions dans la presse assuraient que l'amiante représenterait 200.000 emplois au Brésil. Ce que cette campagne oublie de dire, c'est qu'en cas d'interdiction de l'amiante, les industries transformatrices n'auront guère de difficulté à poursuivre leur production en substituant l'amiante par d'autres produits. Comme au Québec, l'on a vu fleurir des arguments nationalistes suivant lesquels l'attaque contre l'amiante serait en réalité une offensive contre le développement économique national du Brésil.

Si la valeur intellectuelle des arguments déployés est assez réduite, d'autres moyens, plus persuasifs, sont mis en œuvre. A travers la société qui gère la mine de Minaçu, la SAMA, le groupe Eternit a largement "investi" dans le monde politique brésilien et est parvenu à construire un groupe de pression pro-amiante au sein du Parlement en s'appuyant principalement sur les députés de l'Etat de Goiás où se trouve la mine. L'hebdomadaire *Epoca* a publié le 7 avril 2005 un reportage montrant comment la SAMA avait financé la dernière campagne de différents candidats dans l'Etat de Goiás. Cette entreprise d'achat de la représentation politique est dénuée de tout sectarisme. Tandis que le parti politique centriste de l'ancien président Fernando Henrique Cardoso, le PSDB, a reçu la part la plus importante avec 350.000 reais pour deux candidats⁹, la droite classique n'a pas été oubliée (le PFL a reçu un peu moins de 200.000 reais). Le PT ne s'est pas privé du soutien intéressé de la multinationale (son candidat a reçu 70.000 reais). La presse brésilienne n'a pas manqué de souligner le contraste entre le traitement économique fait aux travailleurs d'Eternit atteints d'un mésothéliome et la générosité de l'entreprise à l'égard des partis politiques. Après avoir travaillé pendant 22 ans pour Eternit dans l'usine d'Osasco, l'ouvrier Nelson de Oliveira, atteint d'un mésothéliome, a reçu un versement d'un peu moins de 25.000 reais. Lorsque l'argent est arrivé sur son compte, il était mort depuis deux jours. Un tiers environ de la somme a servi à payer les funérailles et la tombe.

Par ailleurs, les industries de l'amiante ont organisé un harcèlement systématique de leurs adversaires. Eternit a engagé de nombreuses procédures judiciaires contre une inspectrice du travail de São Paulo, Fernanda Giannasi. Si toutes ces procédures ont échoué, leur but était clairement de démoraliser le personnel de l'inspection du travail. Des pressions ont également été exercées par les supérieurs

⁵ Fernandes, F., et Rolli, C., Governo vai banir uso de amianto no país, *Folha de São Paulo*, 28 mars 2004.

⁶ Résolution n° 349 du CONAMA, *Diário Oficial da União*, 17 août 2004.

⁷ Voir : Chrysotile : le Canada sape la convention de Rotterdam, *Newsletter du BTS*, n° 26, décembre 2004, p. 39. A cette occasion, le Brésil s'est aligné sur la position de l'administration Bush et s'est abstenu.

⁸ Le chiffre d'affaire d'Eternit au Brésil dans les activités liées à la production d'amiante-ciment est de l'ordre de 430 millions de reais par an. Dans l'ensemble du secteur, le chiffre d'affaires se situe autour de 2 milliards de reais. L'emploi direct dans les entreprises d'amiante-ciment représenterait environ 5.000 travailleurs. L'emploi indirect est estimé à 200.000 travailleurs environ. (Fernandes, F., Governo adia decisão de banir amianto do país, *Folha de São Paulo*, 20 février 2005).

⁹ Un real représente environ 0,33 euro.

Des tueurs contre l'inspection du travail

Le 28 janvier 2004, trois inspecteurs du travail et leur chauffeur sont assassinés par des tueurs professionnels sur la route qui va de Unaí à Buritis, dans l'Etat de Minas Gerais. Ces inspecteurs prenaient part à une opération de contrôle des conditions de travail des travailleurs saisonniers occupés pour la récolte de haricots dans les grandes propriétés rurales de cette région. Ils étaient également actifs dans la lutte contre le travail forcé et les formes d'esclavage qui subsistent dans le secteur rural au Brésil. L'opération a été menée par des tueurs professionnels.

En juillet 2004, la police fédérale arrête les tueurs. Ils avouent le crime qui a été commis sur commande. Le commanditaire direct, l'entrepreneur Hugo Pimenta, ne semble pas avoir de motifs particuliers par rapport aux inspecteurs assassinés. Par contre, l'enquête établit qu'il est en rapports étroits, en tant que transporteur routier, avec d'importants entrepreneurs dans le secteur agricole.

En août et en septembre 2004, la police arrête un certain nombre d'entrepreneurs. Les principaux suspects de l'organisation de l'assassinat sont deux frères : Norberto Mânica, un des plus importants patrons brésiliens dans le secteur de la production de haricots et Antério Mânica qui est également un dirigeant politique local ^a. En octobre 2004, bien qu'en détention préventive, Antério Mânica parvient à se faire élire maire de Unaí sur une liste du PSDB ^b. D'après le président de la Commission pastorale de la terre, Tomás Balduino, cette liste a également reçu le soutien de José Alencar ^c, vice-président fédéral et ministre de la Défense du gouvernement Lula ^d. D'après l'enquête du juge d'instruction, une dizaine d'entrepreneurs et propriétaires fonciers se sont cotisés pour financer le crime.

Pour sa part, la principale organisation patronale du secteur agricole de l'Etat de Minas Gerais poursuit sa campagne haineuse contre l'inspection du travail. Dans une lettre, adressée après l'assassinat des inspecteurs au vice-président José Alencar, l'organisation n'hésite pas à se plaindre du "terrorisme de l'inspection" et à nier, contre toute évidence, la réalité du travail esclave dans l'agriculture de cet Etat ^e.

On comprend que, dans ce contexte, les organisations qui luttent pour l'interdiction de l'amiante au Brésil prennent très au sérieux les nombreuses tentatives d'intimidation et les menaces de mort à l'encontre de l'inspectrice du travail Fernanda Giannasi qui a joué un rôle pionnier dans la défense des travailleurs exposés à l'amiante.

^a Dantas, I., PF indicia Mânica por assassinatos em Unaí, *Folha de São Paulo*, 6 août 2004.

^b Suspeito por morte de fiscais do trabalho se elege em Unaí (MG), *Folha Online*, 4 octobre 2004.

^c José Alencar, du Parti Libéral, est le propriétaire du plus important groupe textile brésilien, il est très lié aux milieux patronaux de son Etat d'origine, le Minas Gerais.

^d José Alencar é conivente com o trabalho escravo, diz dom Tomás, *Folha de São Paulo*, 20 avril 2005.

^e Mémorandum de la Fédération de l'agriculture de l'Etat de Minas Gerais du 9 juillet 2004.

hiérarchiques de Fernanda Giannasi pour l'empêcher de poursuivre son travail dans les entreprises utilisant de l'amiante¹⁰. De façon générale, le contexte politique brésilien est actuellement peu favorable à une inspection du travail indépendante et efficace¹¹. Les budgets de l'inspection ont été réduits brutalement et le patronat est à l'offensive contre les inspecteurs les plus entreprenants. L'assassinat de trois inspecteurs du travail et de leur chauffeur, le 28 janvier 2004, montre le niveau de violence que certains secteurs patronaux sont prêts à déployer contre l'inspection du travail considérée comme une entrave à la libre entreprise (voir encadré).

"Le gouvernement hésite, la société avance"

L'inertie du gouvernement contraste avec la vitalité du mouvement pour l'interdiction de l'amiante

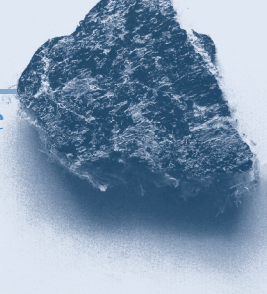
dans la société brésilienne. De façon significative, le grand hebdomadaire *Epoca* publiait le 29 avril 2005 un article sous le titre *Le gouvernement hésite, la société avance*. Cet article décrit les activités du tribunal populaire contre l'amiante qui a permis de rassembler à São Paulo, en avril 2005, des scientifiques, des victimes de l'amiante, des syndicalistes et des personnalités politiques. Une campagne publicitaire en faveur de l'amiante dans la presse a été interrompue par le Conseil national d'auto-contrôle de la publicité parce qu'elle incitait à la consommation d'une substance produisant des dommages à la santé¹². Les différents recours présentés par l'Institut brésilien du chrysotile ont été repoussés.

Par ailleurs, les procès contre les entreprises qui ont exposé leurs travailleurs à l'amiante se multiplient et les montants des dommages et intérêts

¹⁰ Voir : Kazan-Allen, L., Open Season on Brazil's Labor Inspectors, *International Journal of Occupational and Environmental Health*, vol. 10, n° 2, 2004, p. 240-241.

¹¹ Ainsi, en novembre 2004, les groupes spéciaux d'inspecteurs chargés de la lutte contre le travail des enfants ont été dissous.

¹² Décision 251-04 du Conseil national d'auto-contrôle de la publicité interdisant la campagne réalisée autour du slogan "Amiante – chrysotile. Respectant la vie – faisant grandir le Brésil".



	1997	1999	2001	2003
Production	208.447	188.386	172.695	231.117
Importations	38.941	24.049	33.136	11.856
Exportations	63.164	49.418	53.919	144.343
Consommation interne apparente	184.224	147.716	151.912	98.630

Source : Ministério de Minas e Energia, Departamento Nacional de Produção Mineral

ont un effet dissuasif sur une partie du patronat brésilien. Une partie importante des entreprises qui utilisent de l'amiante envisagent de réorganiser leur production avec des produits de substitution moins nocifs. De façon spectaculaire, la filiale brésilienne de la société Saint Gobain, Brasilit, s'est entièrement reconvertie à une production sans amiante. Elle a investi 100 millions de reais dans une usine fabriquant un substitut de l'amiante, du polypropylène, à Jacareí dans l'Etat de São Paulo. Cette entreprise compte 850 travailleurs et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 200 millions de reais par an¹³, un peu moins de la moitié du chiffre d'affaires d'Eternit pour la production d'amiante-ciment.

Des chercheurs brésiliens ont mis au point de nouveaux procédés permettant notamment l'utilisation de fibres végétales pour la production de matériaux de construction. Eternit, pour sa part, maintient une attitude très agressive de défense à outrance de l'amiante. Mais, de façon plus discrète, elle n'exclut pas une reconversion. Tandis que la presse générale contient ses vibrantes proclamations de fidélité à l'amiante, la presse économique spécialisée informe qu'Eternit envisage de se séparer de sa filiale, la société SAMA qui exploite la mine de Minaçu¹⁴, et qu'elle se prépare à une diversification de sa production¹⁵. En somme, les conditions d'une sortie rapide de l'amiante existent. L'inertie du gouvernement crée de nombreuses incertitudes et constitue un obstacle à une transition juste, respectueuse des intérêts des travailleurs du secteur et préparant des alternatives viables et créatrices d'emplois.

Un certain nombre de parlementaires cherchent à combattre l'inertie du gouvernement. Deux députés du Parti Vert, Eduardo Jorge¹⁶ et Fernando Gabeira, ont relancé un projet de loi déposé en 1996 concernant l'interdiction de l'amiante. D'autres députés, tant dans la majorité que dans l'opposition, se sont prononcés en faveur de ce projet. Il est trop tôt pour savoir s'il sera adopté. L'influence du lobby de l'amiante est très forte au Parlement brésilien. Le 17 mars 2005, le président de la chambre, Severino Cavalcanti¹⁷ a annoncé publiquement son soutien au groupe des députés pro-amiante de l'Etat de Goiás. Quoi qu'il en soit, le débat parlementaire aura le mérite d'obliger l'ensemble des forces politiques à se définir clairement et forcera le gouvernement à assumer enfin une position publique sur cette question.

Exporter les risques vers des pays plus pauvres

Actuellement, le Brésil est le quatrième producteur mondial d'amiante, après la Russie, la Chine et le Canada¹⁸. Plus de la moitié de la production brésilienne d'amiante est exportée vers d'autres pays. Les principaux pays vers lesquels le Brésil exporte cette fibre mortelle sont la Thaïlande (28 % des exportations), l'Inde (21 %), le Mexique (12 %), l'Indonésie (9 %) et la Colombie (7 %). Les conditions de travail dans ces pays ne permettent pas la moindre illusion sur les bienfaits d'un prétendu usage contrôlé de l'amiante. Dans une certaine mesure, la politique du Brésil concernant l'amiante se rapproche de celle suivie par le Canada. L'utilisation de l'amiante sur le marché intérieur brésilien a fortement diminué au cours de ces dernières années (une réduction presque de moitié en six ans, entre 1997 et 2003). Par contre, les exportations ont plus que doublé pendant la même période. En 1997, 30 % de l'amiante produit au Brésil était exporté. En 2003, il s'agit de 60 %. Les importations d'amiante ont été réduites à environ un tiers de ce qu'elles représentaient en 1997. Si les exportations de fibres d'amiante ont augmenté de façon significative, les exportations de produits manufacturés contenant de l'amiante stagnent : 59 millions de tonnes en 2003 contre 60 millions de tonnes en 1997. Cela signifie que la politique du gouvernement brésilien s'inscrit dans le cadre d'une division internationale du travail où les activités les plus dangereuses sont transférées vers des pays plus pauvres. Par ailleurs, le gouvernement brésilien refuse que les exportations d'amiante soient précédées par une procédure d'information et de consentement préalables des autorités publiques des pays concernés, ce qui montre qu'il ne croit pas lui-même en la possibilité d'un usage contrôlé de l'amiante. Si le gouvernement Lula devait maintenir la production d'amiante et les exportations vers d'autres pays plus pauvres que le Brésil, il sacrifierait la vie de milliers de travailleurs aux profits des entreprises du secteur de l'amiante.

Une autre politique est cependant possible. L'Afrique du Sud, qui était dans le passé un producteur et un exportateur d'amiante, s'est engagée dans la voie de l'interdiction totale. Alors qu'elle était le sixième producteur mondial d'amiante en 1997, avec 60.000 tonnes, sa production a été réduite à moins d'un quart en cinq ans pour être ensuite arrêtée. Un tel exemple montre qu'aucune fatalité ne contraint les pays producteurs d'amiante à poursuivre cette production. ■

¹³ Brum, E., Cançado, P., Barrocal, A., Vida e morte pelo amianto, *Epoca*, 7 avril 2005, p. 10-13.

¹⁴ Mandl, C., Eternit estuda separa mineração de amianto, *Valor Online*, 3 septembre 2004.

¹⁵ Mandl, C., Frisch, F., Eternit planeja diversificar productos, *Valor Online*, 1er décembre 2004.

¹⁶ Eduardo Jorge est un ancien député du PT qui a adhéré au Parti Vert en raison de ses désaccords avec la direction du PT.

¹⁷ Cavalcanti est un dirigeant du Parti Progressiste (PP), une formation de droite.

¹⁸ Les niveaux de production du Brésil, du Canada et du Kazakhstan sont assez proches. Suivant les années, le Brésil apparaît comme le quatrième ou le cinquième producteur mondial avec une part du marché du minerai qui se situe autour de 10 %.